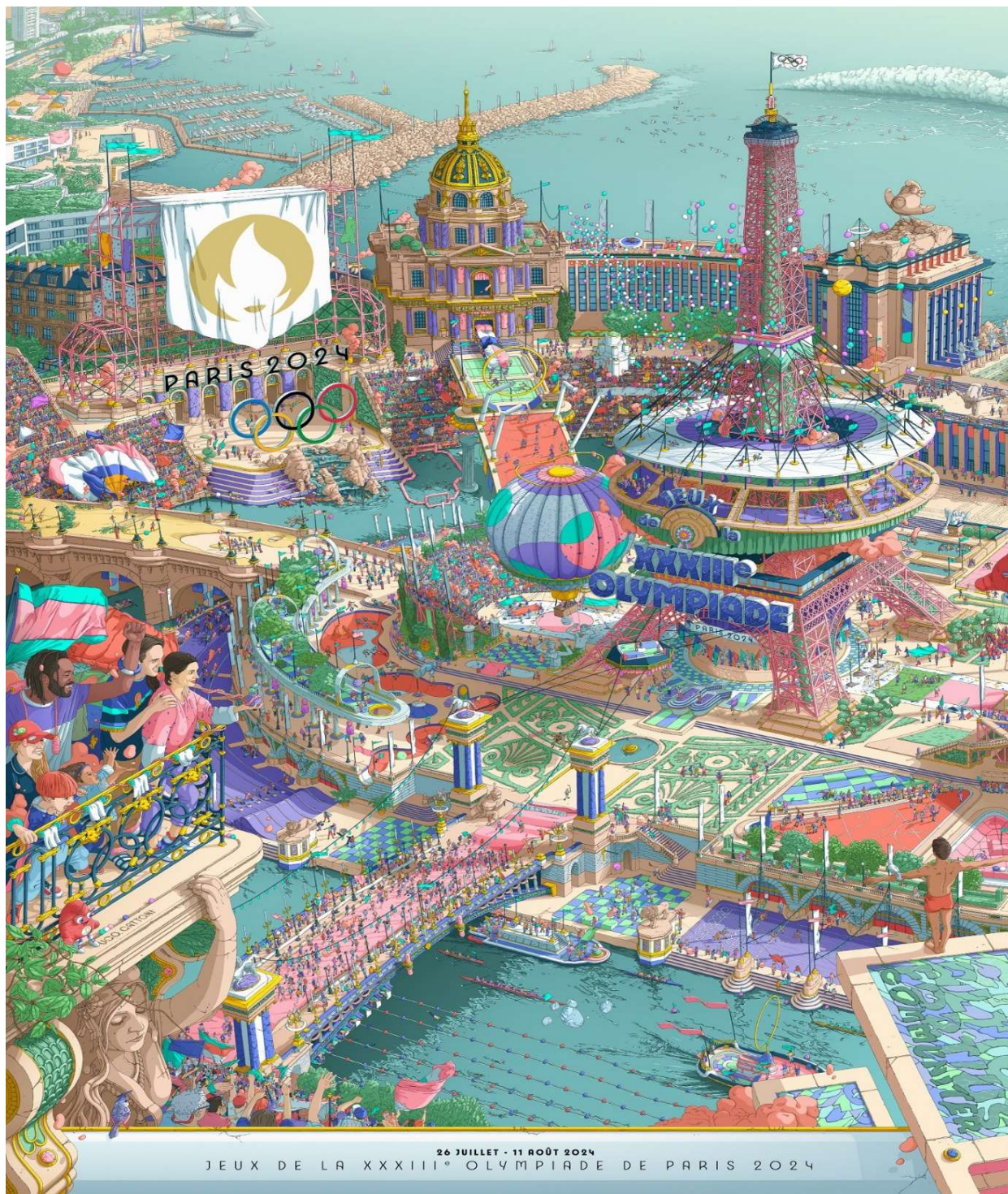


Roche-Le-Peyroux



Juin 2024



La Gazette du Peyroux

Bonjour à toutes et tous,

En juillet 2024, Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques pour la 3^{ème} fois de son histoire.

Accueillir les Jeux, c'est organiser le plus grand événement au monde, symbole d'ouverture, de diversité et d'universalité.

*Les trois valeurs de l'Olympisme sont : **l'Amitié, le Respect et l'Excellence**, encourageant les athlètes à toujours se dépasser.*

Le sport est source d'engagement, d'intégration, d'épanouissement personnel qui a toute sa place pour transformer la société.

Il fait rêver les participants et ceux qui les regardent !

***Rêvons** pour éloigner la morosité, la violence et l'individualisme qui gagnent du terrain dans notre société.*

Une équipe d'élus, d'agents dévoués pour améliorer le quotidien des habitants de notre commune.

Tous ensemble nous vous souhaitons un été des plus doux auprès des vôtres et avec un peu de soleil...en espérant une société à nouveau tolérante, solidaire et conviviale.

Retrouvons-nous autour des festivités, oubliant un temps ce qui nous sépare et apprécier ce qui nous rassemble.

Très chaleureusement

Monique Jabiol



*Mascottes des Jeux Olympiques et Paralympiques :
LES PHRYGES.*

Bonnets Phrygien baptisés Les Phryges : symboles de la liberté et de la révolution, mission commune : encourager et incarner le sport.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL REALISE 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL REALISE 2023
Charges à caractère général	55 170,00	Résultat de fonctionnement reporté	114718,25
Charges de personnel et frais assimilés	61 395,95	Atténuations de charges	566,04
Atténuations de produits	10 146,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		Produits des services du domaine et ventes diverses	8 535,00
Dotations aux amortissements	420,28	Impôts et taxes	95 521,79
Autres charges de gestion courante	24 239,14	Dotations subventions et participations	62 019,00
Charges financières	1 068,60	Autres produits de gestion courante	85 865,53
Charges exceptionnelles	0,00	Produits exceptionnels	11 024,00
Opérations d'ordre 042	23 906,08	Opérations d'ordre 042	12 946,08
Total dépenses de fonctionnement	176 346,05	Total recettes de fonctionnement	391 195,69
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT: 214 849,64	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHARGES D'INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2023
Immobilisations incorporelles	216,00	Subventions d'équipement	57 919,41
Subventions versées	0,00	Dotations et fonds divers	17 742,26
Programmes d'équipement	165 980,69	Emprunt ou caution	45 848,00
Immobilisations en cours	0,00	Opération d'ordre - AMORTISSEMENT	-00
Remboursement du capital et caution	6 924,74	Produit de cession	-00
Opérations d'ordre 040	12 946,08	Réserves cpte 1068	95 992,53
Résultat antérieur reporté déficitaire	95 992,53	Opération d'ordre 040	24 326,36
Total dépenses de fonctionnement	282 060,04	Total recettes de fonctionnement	241 828,56
		DEFICIT INVESTISSEMENT : - 40 231,48	
		RESULTAT DEFINITIF 2023:	174 618,16

BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
Charges à caractère général	91 650,00	Résultat de fonctionnement reporté	174 618,16
Charges de personnel et frais assimilés	81 500,00	Atténuations de charges	
Atténuations de produits	11 000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		Produits des services du domaine et ventes diverses	400,00
Dotations aux amortissements	300,00	Impôts et taxes	93 248,00
Autres charges de gestion courante	30 650,00	Dotations subventions et participations	61 550,00
Charges financières	2 000,00	Autres produits de gestion courante	41 600,00
Charges exceptionnelles	8 000,00	Produits exceptionnels	112,00
Autofinancement prévisionnel	146 428,16		
Total dépenses de fonctionnement	371 528,16	Total recettes de fonctionnement	371 528,16

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHARGES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2023
Immobilisations incorporelles	0,00	Subventions d'équipement	36 586,00
Subventions versées	0,00	Dotations et fonds divers	23 062,69
Programmes d'équipement	162 240,00	Emprunt ou caution	0,00
Immobilisations en cours	35 036,85	Opération d'ordre - AMORTISSEMENT	300,00
Remboursement du capital et caution	9 100,00	Produit de cession	0,00
		Réserves cpte 1068	40 231,48
Résultat antérieur reporté déficitaire	40 231,48	Autofinancement prévisionnel	146 428,16
Total dépenses de fonctionnement	246 608,33	Total recettes de fonctionnement	246 608,33

Comment fonctionne le budget communal

Le budget communal est composé de deux sections :

➤ fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement quotidien de la commune.

La section d'investissement quant à elle, permet à la commune de concrétiser ses projets.

Pour élaborer le budget de fonctionnement, nous avons repris les chiffres réalisés en 2023 en réajustant d'une marge de sécurité sur certains postes (énergie, carburant, personnel ...).

En 2023 nous avons réalisé un résultat de 100 131,39€ en fonctionnement*.

* (Résultat faussé par un versement de la SHEMA de 30 204.16 €, mais suite à une erreur de répartition de l'état il nous a été demandé de reverser début 2024, 7 792.67 €, dépense qui vient impacter notre budget 2024).

Ce résultat se cumule avec le résultat de fonctionnement reporté de 114 718.25€.

Pour la section d'investissement, il est courant de terminer l'année avec un déficit :

Plusieurs explications :

- Les investissements réalisés n'étaient pas « subventionnables » ;
- Nous ne récupérons pas l'intégralité de la TVA (seulement 16.5% au lieu de 20% et la TVA à 10% est non récupérable).

Exceptionnellement cette année nous sommes excédentaires de 55 761.05€, justifié par un emprunt de 45 000€ pour la rénovation du logement N° 5.

En 2024, le déficit cumulé de 40 231.48€ sera soldé par l'injonction en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Une explication un peu rébarbative, pour vous assurer notre attachement à une gestion claire et raisonnée des deniers de notre commune.

Que sera notre taxe foncière 2024 ?

Comme les dernières années, la commune n'a pas modifié son taux de taxe foncière. Mais ce n'est pas pour autant qu'elle ne va pas augmenter : la valeur locative est réévaluée par l'Etat en fonction de l'inflation constatée l'année précédente soit 3.9%. Et il ne faut pas oublier le lissage du taux de la taxe des ordures ménagères sur 5 ans jusqu'en 2027 pour atteindre 13.5 % et qui sera cette année de 11.01%.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

✓ ASSOCIATIONS COMMUNALES

Société de chasse	350 €
-------------------	--------------

Le Comité des Fêtes n'a pas sollicité cette année une subvention à la commune, il a souhaité apporter sa « contribution » à la vitrification du plancher de la salle polyvalente.

✓ ASSOCIATIONS LOCALES

Comice agricole	100 €
La Truite neuvicoise	80 €
Refuge animalier bortoïse	70 €
La Croix Rouge Ussel	100 €
USEP Parents d'élèves de l'école de Liginac	100 €
FNACA	55 €
Chorale des Gorges de la Haute-Dordogne	50 €
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Neuvic	50 €
La Dordogne de villages en barrages	50 €

✓ ASSOCIATIONS EXTERIEURES

SOS Violences Conjugales 19	50 €
-----------------------------	-------------

PROJETS 2024

✓ CUISINE GITE 6

- ❖ Coût des travaux : 3 382.15 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 615.84 €
- ❖ Autofinancement : 2 766.31 €

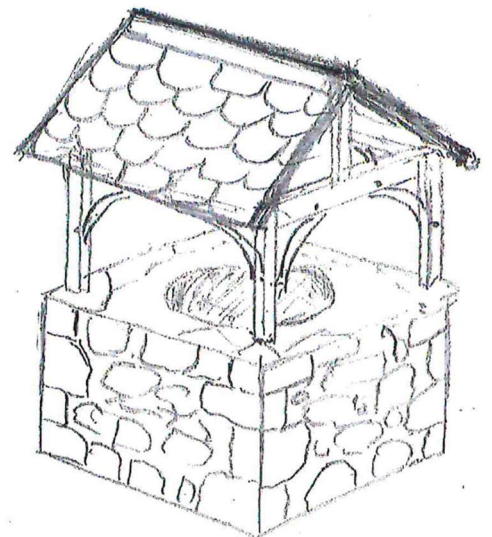
Les travaux sont terminés et ont été réalisés par Christian LABAUZE, l'adjoint technique et Daniel ROSNET, 2^{ème} adjoint.



✓ MACONNERIES DIVERSES ET REFECTION DE 2 PUIITS

- ❖ Travaux prévus :
 - Dessus du mur du cimetière
 - Dalle de l'annexe du garage municipal de Val Beneyte
 - Mur de soutien du logement n°3
 - Pilliers et encadrement des fenêtres de l'école
 - Puits devant les gîtes
 - Puits chez Mickey

- ❖ Devis en instance
- ❖ Entreprises Chanut et Cipolat sollicitées



✓ ECLAIRAGE PUBLIC

Comme évoqué en 2023, le Syndicat de la Diège a finalisé le programme de travaux, nommé Crépuscule sur notre commune.

Le schéma se présente comme suit :

- Année de programmation des travaux : 2024
- Nombre de luminaires éligibles au programme de rénovation : 51
- Montant prévisionnel H.T. des travaux : 23 495.50 €
- Participation prévisionnelle H.T. de la commune : 9 398.20 €

Des kits RETROFIT seront installés et adaptés dans les lanternes dont l'ossature sera conservée.



Deux lanternes résidentielles seront installées en lieu et place des luminaires type « boules » situés devant l'ancienne auberge.

Aux Chaumettes, des lanternes fonctionnelles seront installées sur le réseau public aérien.



✓ RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Les travaux de peinture (dessous de toit et menuiseries extérieures) seront réalisés par l'entreprise Tournadre.

Le parquet ciré demande un entretien régulier et des contraintes aux usagers. La commune a opté pour la vitrification du parquet qui sera réalisée par ART DB.

- ❖ Montant TTC : 11 852.39 €
- ❖ Subvention du Département : 2 963.09 €
- ❖ Autofinancement : 8 889.30 €

✓ **AMENAGEMENT DU TERRAIN**

DERRIERE LE CIMETIERE



L'année 2024 devrait voir cet aménagement arrivé à son terme. Les étapes sont longues pour passer d'une forêt à un espace enherbé et végétalisé.

L'entreprise Besse Stéphane a fini fin mai la remise en état. Les travaux s'élèvent à la somme de 12 960 €, subventionnés à 25% par le Département.

A l'automne, l'entreprise Ronceray interviendra pour planter des arbres.

✓ **PEINTURE CAGE D'ESCALIER ANCIENNE ECOLE**

- ❖ Coût des travaux : 3 617.90 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 822.25 €
- ❖ Autofinancement : 2 795.65 €

Travaux signés avec l'entreprise Tournadre.

✓ **VOIRIE**

Renforcement VC 5 et reprise place des Chaumettes

- ❖ Coût des travaux : 66 069.00 € TTC
- ❖ Subvention du Département : 10 183.00 €
- ❖ Subvention de l'Etat : 19 270.00 €
- ❖ Autofinancement : 36 616.00 €
- ❖ Marché attribué à l'entreprise Mattioz



Les travaux effectués en ce début d'année

✓ AMENAGEMENT DE LA LINGERIE

L'intérieur de la lingerie a été entièrement refait (sol, isolation, lumière), des étagères ont été installées afin de stocker le linge des gîtes.

Les travaux ont été réalisés par Christian Labauze et Daniel Rosnet.

✓ TRAITEMENT CHARPENTE EGLISE

Lors de la visite des combles de l'église, une mauvaise surprise : des habitants peu recommandables c'étaient installés !!!! Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée pour effectuer un traitement curatif contre ces insectes à larves xylophages, intervention effectuée par l'entreprise SAPA pour un montant de 3 488.88€.



CLASSEMENT DES GÎTES

En ce début d'année, nous avons décidé de faire classer nos gîtes.

Pour figurer sur l'office de tourisme et site départemental, les gîtes doivent être classés car sans étoile pas de pub !

Nous espérons que cette nouvelle publicité nous apporte un meilleur taux de remplissage. Ce classement met en avant le travail de nos deux agents communaux qui ont œuvré pour rénover et décorer les gîtes.

Chaque gîte va recevoir 1 étoile.

Vous pouvez découvrir les gîtes sur notre site internet communal ou venir les visiter !

➤ www.roche-le-peyroux

➤ Que faire cet été à Roche

La Ferme des Chaumettes

Venez découvrir et déguster les produits de Anne Riesenmey à la ferme des Chaumettes qui s'appelle désormais « La Bête Ovine ».

Ouverture :

- Mardi matin de 10h à 12h
- Vendredi à partir de 18h

De avril à septembre



Fromage au lait de brebis
Lait en présuré
Yaourt

Tous les jeudis :

« Soirées jeudillades » organisées par le comité des fêtes ;

- Jeudi 11 juillet : soirée festive en musique et feu d'artifice offert par la municipalité
- Jeudi 15 août : soirée festive en musique

Smile Kayak :

Tout l'été, Gauthier et Laura vous proposent des locations de canoë kayak, paddles ou pédalos pour naviguer en plein cœur des gorges de la Haute-Dordogne.

Vous pourrez également vous amuser à faire une chasse au trésor sur l'eau sur le thème des gabariers.

Et pour ceux qui n'aiment pas l'eau, vous pourrez vous détendre sur la terrasse panoramique pour profiter de la vue et du calme.

Le Haras du Peyroux :

Et pour les passionnés d'animaux, vous pouvez aller voir chevaux et poulains dans les prés du Haras du Peyroux !

➤ **Où trouver des producteurs locaux**

Neuvic :

- Papillons & Co – ferme maraîchère - Bouzabias : vente de légumes et produits dérivés
- Julien Chassagne – apiculteur récoltant – Route de Palisse : miel de bourdaine, miel de montagne, d’acacia et pains d’épices...
- Lou P’Tio Fermier – producteur agroalimentaire – Bouzabias : vente de beurre, skyr, glaces...
- GAEC Chez Reymond - agriculteur – Fontloubé : vente de lait, fromage, riz au lait, yaourt
- Les Vergers de Raulhac – ferme bio – Raulhac : vente de myrtilles et légumes
- Ferme de Pellachal – producteur bio – Pellachal : vente de légumes
- Ferme du Manus – Lycée agricole – Rue de l’agriculture : vente de viande, miel, hydromel, jus de pommes, produits dérivés....

Liginac :

- Abel Lagarrigue – éleveur – 2, Mansac : vente de fromages
- Micro brasserie La Gougout’te – Le bourg : vente de bières
- Alpagas O’ Peyroux- Peyroux Haut : vente de produits artisanaux

Sérandon :

- Le Champ du Pâtre – ferme bio – Douniol : vente de légumes, fromages et yaourts de brebis, viande agneau/mouton

Chirac-Bellevue :

- Les Porcs bio des Bois Jeunes - élevage de porcs bio en plein air : vente en direct

Sarroux – Saint-Julien :

- Z&B Savonnerie – artisan savonnière – Lagrange : vente de savons

Compostage individuel



Vous avez un petit ou grand jardin, installez un composteur pour transformer vos biodéchets en engrais !

Haute-Corrèze Communauté met à votre disposition un kit de compostage composé d'un bioseau de 7 litres et un composteur bois de 400 litres au prix de 40 €.

Si vous suivez la formation "j'adopte un composteur", le kit est offert.

3 raisons de trier ses biodéchets

- ➔ réduire le volume et donc le coût de traitement des ordures ménagères
- ➔ diminuer la pollution liée à l'incinération des ordures ménagères
- ➔ obtenir du compost gratuit et de qualité



RAPPEL : pour le tri de vos autres déchets recyclables, des sacs de pré-collecte sont à votre disposition en mairie.



Vos déchèteries

Ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture le jeudi sauf Bort-les-Orgues et Camp César)

Les 7 déchèteries sont accessibles à tous les habitants de Haute-Corrèze Communauté

Bort-les-Orgues

Zone du Ruisseau perdu
Rue des Deux Eaux
19110 Bort-les-Orgues
Tél. 07.63.70.95.37

Eygurande

Les Grandes Sagnes
19340 Eygurande
Tél. 06.44.24.18.23

La Courtine

Le Bois de la Rame
Route de Crocq
23100 La Courtine
Tél. 06.88.31.04.17

Meymac

Rue de la Croix Emanée
19250 Meymac
Tél. 05.55.95.15.19

Neuvic

ZA de Bèchefave
19160 Neuvic
Tél. 05.55.95.03.52

Ussel - Camp César

Route de Neuvic
19200 Ussel
Tél. 06.83.82.34.47

Ussel - Loches

Rue de Loches
19200 Ussel
Tél. 05.55.72.44.78

JE SOUHAITE EFFECTUER DES TRAVAUX

Poser une clôture, installer une fenêtre de toit ou une piscine... la plupart de ces travaux peuvent être soumis à autorisations. Il est important de vous renseigner en mairie pour suivre la réglementation en vigueur avant de commencer votre chantier.



Comment faire ma demande ?

Je me renseigne sur les règles d'urbanisme applicables chez moi

- auprès de la commune du lieu des travaux
- sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté (www.hautecorreze.fr)

Je retire ou télécharge mon dossier

- auprès de la commune
- sur le site internet Service Public (www.service-public.fr)

Je dépose le dossier renseigné en main propre ou par courrier à la mairie de la commune du lieu des travaux

Instruction de ma demande : le service urbanisme de ma commune ou de Haute-Corrèze Communauté instruit mon dossier en fonction du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Je reçois ma réponse : à compter de la réception du dossier complet, le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif
- 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel, un permis de construire maison individuelle ou un permis de démolir
- 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire

Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs : ABF, SDIS, CDPENAF, etc.

J'affiche l'autorisation de travaux : sur le terrain, de manière visible pendant une période continue de 2 mois minimum et durant toute la durée du chantier. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage

Quelle autorisation demander ?

1 extension / aménagement de combles
 ≤ 40m² : déclaration préalable**
 > 40m² : permis de construire**

2 portail et clôture
 déclaration préalable

3 véranda / terrasse couverte
 ≤ 5m² : aucune formalité*
 ≤ 40m² : déclaration préalable**
 > 40m² : permis de construire**

4 toiture
 déclaration préalable

5 création d'une fenêtre de toit, lucarne
 déclaration préalable (sans création de surface plancher)

6 panneaux photovoltaïques
 déclaration préalable

7 ravalement de façade
 déclaration préalable

8 fenêtre ou porte-fenêtre
 déclaration préalable

9 piscine
 non couverte/couverte ≤ 1,80m :
 bassin ≤ 10m² : aucune formalité*
 bassin ≤ 100m² : déclaration préalable
 bassin > 100m² : permis de construire
 couverte > 1,80m² : permis de construire

10 coupe ou abattage d'arbre
 déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLUI ou site classé/inscrit

11 terrasse non couverte
 sans surélévation : aucune formalité*
 surélevée ≤ 5m² : aucune formalité*
 surélevée ≤ 40m² : déclaration préalable
 surélevée > 40m² : permis de construire

12 annexes (abri de jardin, appentis, garage...)
 ≤ 5m² : aucune formalité*
 > 20m² : déclaration préalable
 surélevée > 40m² : permis de construire

13 démolition d'une construction
 permis de démolir

i Vous rénovez votre logement ? Des aides existent ! Contactez : **France Rénov'**

* Sauf périmètre de monuments historiques : contacter la mairie
 ** Sauf hors zone urbanisée U du PLU

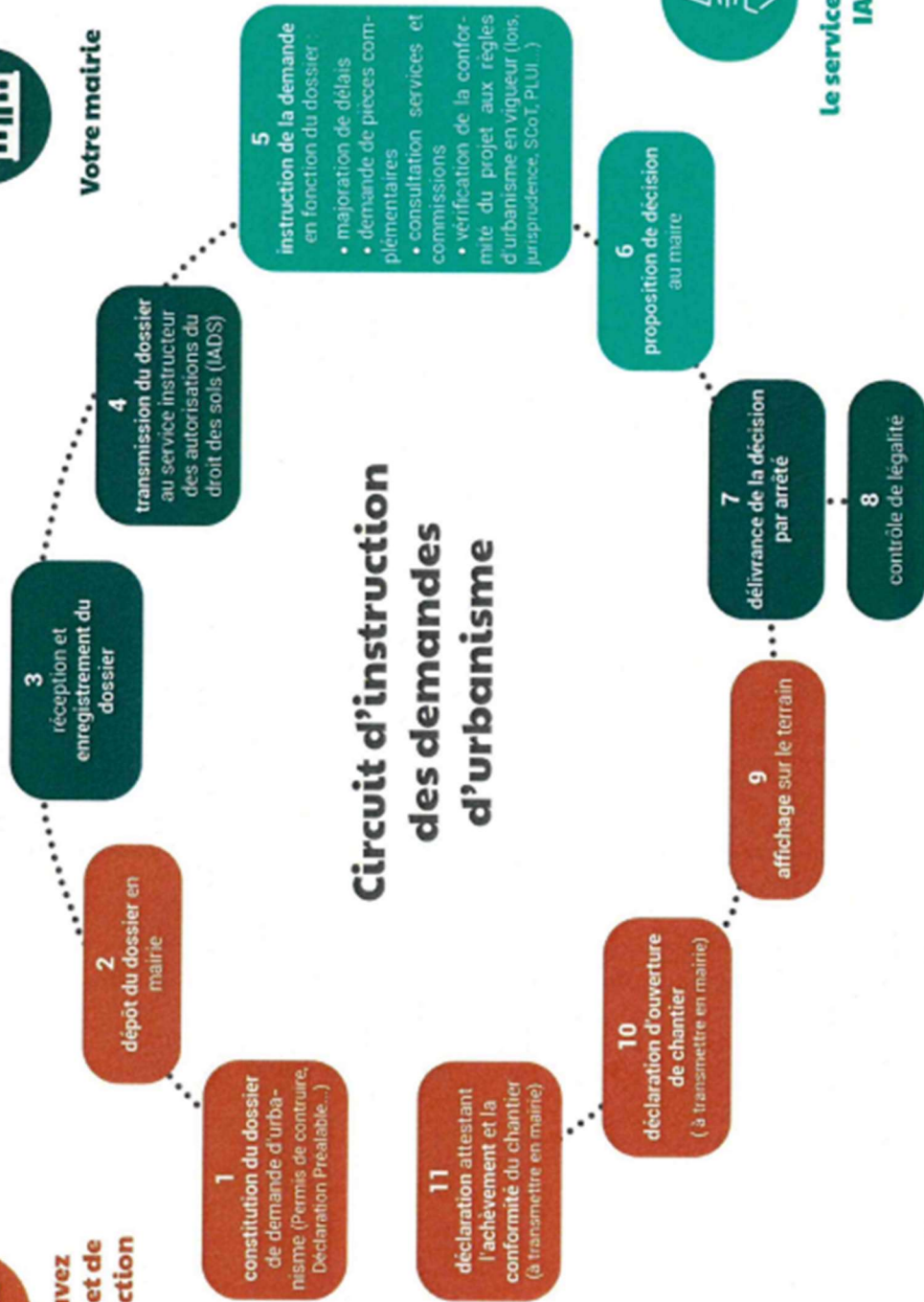
INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME



Vous avez un projet de construction



Votre mairie



Circuit d'instruction des demandes d'urbanisme



Le service commun IADS

Le moustique tigre

Comment distinguer le moustique tigre des autres moustiques ?

- **Il pique le jour !** Contrairement au moustique commun qui passe la nuit à vous piquer et dont le vol bruyant vous empêche de fermer l'œil, le moustique tigre est silencieux et diurne, il pique plutôt le jour (principalement le matin et en soirée).
- **Rayé noir et blanc :** plutôt que « tigré », le moustique tigre est « zébré » noir et blanc sur tout le corps et les pattes. Il est également caractérisé par la présence d'une ligne blanche le long de son thorax.
- **Il est petit et vif :** du nom « tigre », il ne garde que la rapidité et la férocité. Question taille, il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 0,5 centimètres)



Prévenir sa prolifération

- Détruire les lieux de ponte en vidant et retournant les seaux, coupelles, vases...,
- Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin,
- Favoriser le développement de ses prédateurs comme les hirondelles ou les libellules.

Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !

Rendez-vous sur le site : signalement-moustique.anses.fr



Corrèze Autonomie

Corrèze Autonomie, le nouveau service

Un nouveau service public, une prise en charge améliorée !

Depuis le 2 février 2024 vous pouvez et devez contacter le 05.55.19.19.19 (service gratuit) pour toutes demandes concernant l'autonomie (aide administrative, aide à la complétude de dossier, évaluation des besoins, suivi de dossiers, mise en place de la téléassistance, solution de répit, ...). Les coordinateurs/trices (ex ICA) peuvent toujours se rendre à votre domicile.

Corrèze Autonomie c'est plus de simplicité, plus de proximité, plus de réactivité.

Personnes âgées et/ou en situation de handicap, aidants, professionnels, nous sommes toujours là pour répondre à vos questions et besoins.

Contact : Stéphanie MANZAGOL - Maison de santé
- 3 Rue des Ganottes 19160 NEUVIC 05.55.19.19.19



Pour les amoureux de la pêche

Rendez-vous sur l'Application **Niv'Eau** qui vous indiquera les mises à l'eau opérationnelles et vous évitera les cales sèches !!! Vous pourrez également surveiller le niveau d'eau.

✓ **NOUVEAUX HABITANTS**

- ✓ Alexandra CORAILLER et Jérémie BONNET aux Chaumettes

✓ **NAISSANCE**

- ✓ Nous souhaitons la bienvenue à Swann BONNET CORAILLER né le 29 décembre 2023



« Le plus important aux Jeux Olympiques n'est pas de gagner mais de participer, car l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu ».

Pierre de Coubertin